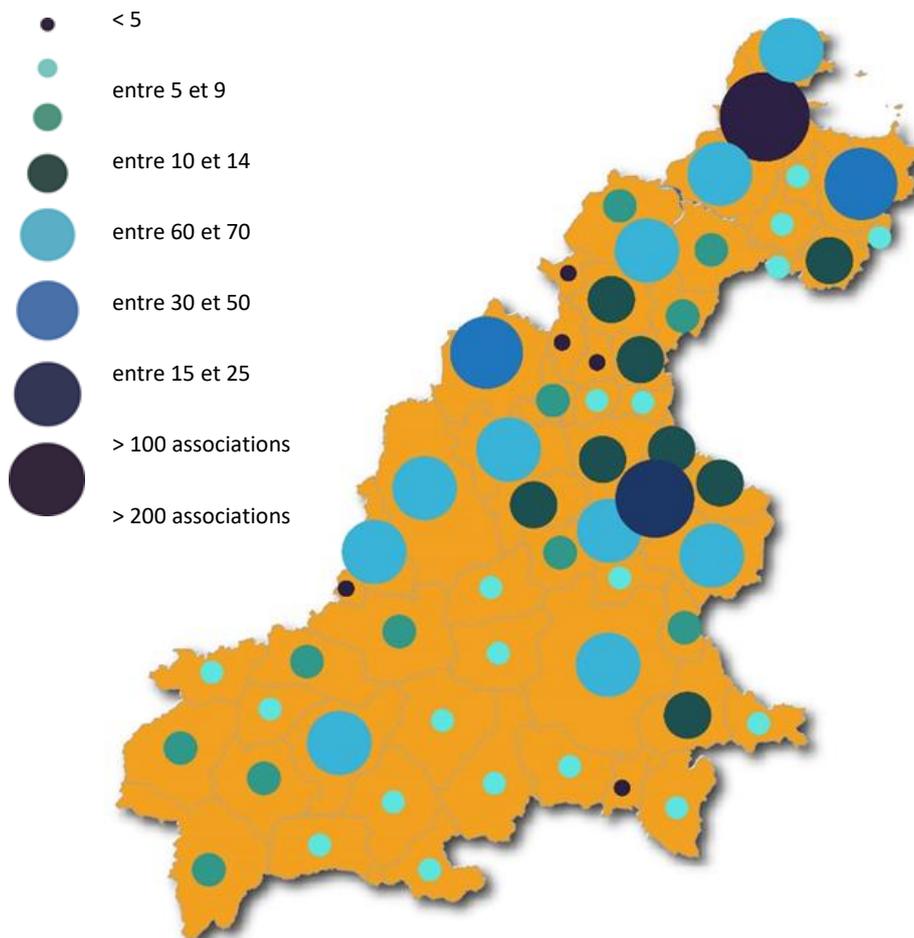


Dynamique vie associative Bilan 2019 à 2021

NOMBRE D'ASSOCIATIONS PAR COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION



Sommaire

1. Contexte	3
2. Méthodologie	4
2.1 Principes.....	4
2.2 Etapes.....	5
3. Les axes de travail	6
3.1 Fédérer sur la vie associative	6
3.1.1 Le groupe de travail.....	6
3.1.2 Les rencontres de la vie associative.....	6
3.1.3 La lettre d’infos « Le lien Asso-Aglo ».....	7
3.1.4 PRECONISATIONS.....	8
3.2 Accompagner les associations	9
3.2.1 Le diagnostic	9
3.2.2 Les acteurs ressources du territoire.....	10
3.1.3 La formation sur les responsabilités du bénévole.....	11
3.1.4 La structuration de l’accompagnement.....	11
3.1.5 PRECONISATIONS.....	12
3.3 Renforcer le dialogue entre associations et collectivités	13
3.1.1 La charte d’engagements réciproques.....	13
3.1.2 Les formations-actions.....	14
3.1.3 PRECONISATIONS.....	16
4. Conclusion	17
Annexes	19

1. Contexte

Véritable moteur du lien social, les associations participent au dynamisme local, valorisent le territoire et apportent des réponses dans des domaines riches et variés.

L'agglomération Guingamp Paimpol est riche d'un tissu associatif important avec une mobilisation de centaines de bénévoles, qui portent des projets dans des domaines très divers. Nous recensons plus de 1 200 associations sur le territoire. La dynamique engagée par ces associations favorise une animation locale riche, une vie sociale rythmée. Mais plus encore, c'est la meilleure expression d'une citoyenneté active.

Créatrices de culture et de richesses qui ne sont pas que matérielles, les associations méritent d'être reconnues d'abord pour ce qu'elles sont, avant même d'être soutenues pour ce qu'elles font.

Guingamp-Paimpol Agglomération a affirmé dès mai 2018, au travers d'une délibération-cadre, sa volonté de se montrer innovante dans sa relation aux associations et de soutenir en lui-même le « fait associatif ». En ce sens, l'agglomération a souhaité mettre en œuvre un véritable dispositif d'animation collaboratif et participatif de la vie associative. Pour ce faire, l'agglomération a décidé de créer un poste de « chargée de mission vie associative » et a notamment entériné un plan d'actions pour développer une politique de soutien qui revêt plusieurs formes :

- Un partenariat évènementiel (avec un soutien technique et financier), dont la vocation première est de renforcer l'attractivité du territoire et de donner une visibilité à l'action de l'agglomération.
- Le soutien à l'engagement associatif et bénévole en tant que tel en partenariat avec le Mouvement associatif de Bretagne et avec les services de l'Etat concernés (DDCS 22 ...) par exemple
- La contribution au financement d'emplois associatifs, de missions de service civique
- La définition de partenariats par la mise en œuvre de conventions d'objectifs et de moyens avec des associations du territoire.

Depuis novembre 2018, le [Mouvement associatif de Bretagne](#), porte-voix des associations en région, appuie l'agglomération de Guingamp Paimpol, dans le but **de co-construire la politique de soutien à la vie associative du territoire, avec les acteurs locaux.**

Le Mouvement Associatif de Bretagne apporte une réelle plus-value à la démarche :

- Un regard extérieur, neuf et neutre sur le territoire et sa vie associative.
- Une force de mobilisation ascendante par ses 45 000 associations membres.
- Une expérience avertie dans l'animation de démarches de concertation : maîtrise des enjeux de la vie associative, outils participatifs, charte d'engagements réciproques ...
- Un centre de ressources avec des expériences locales, régionales et nationales.

Cette démarche collective de soutien à la vie associative, à l'échelle d'une EPCI est une première en Bretagne. Cet aspect précurseur a notamment été salué par le Conseil Régional de Bretagne qui a notamment soutenu l'organisation d'assises locales de la vie associative, en 2019.

Cet écrit retrace les trois années de collaboration entre l'agglomération Guingamp Paimpol et le Mouvement associatif de Bretagne. Il a pour vocation de garder une trace des actions réalisées et de la méthodologie, mais aussi de formuler des préconisations pour éclairer les décisions et les orientations stratégiques prioritaires de Guingamp Paimpol agglomération sur le renforcement de la vie associative et son soutien.

2. Méthodologie

Le Mouvement associatif de Bretagne établit avec les collectivités publiques bretonnes un dialogue constructif et permanent, en vue de développer un partenariat renforcé et équilibré entre acteurs publics et associations à toutes les échelles. Il se base sur les principes qui régissent le partenariat : l'intérêt mutuel, l'égalité, l'autonomie, la coopération et l'évaluation.

2.1 Principes

Les méthodes utilisées ont été déterminées conjointement avec l'agglomération, au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. La méthodologie mise en œuvre s'est attachée à ces principes :

➤ EXPERIMENTATION

La coopération avec une agglomération fut une première pour le Mouvement associatif de Bretagne, plus habitué à agir au niveau régional et départemental. De même, pour l'agglomération créée en 2017, le travail sur la vie associative relevait d'une nouvelle mission avec la nomination d'un vice-président et d'un agent dédiés. Ces éléments ont facilité la coopération et la compréhension mutuelle avec des stratégies d'actions basées sur les réalités du territoire, les besoins du secteur associatif et l'envie de contribuer à une réflexion plus globale sur la co-construction des politiques d'intérêt général. Il était donc plus aisé de tester de nouvelles manières de faire ensemble, basées sur l'intelligence collective, en se donnant le droit à l'erreur et à l'initiative. Ce parti pris a permis d'adapter les actions et le fonctionnement de la dynamique, notamment perturbés par la crise sanitaire et l'impossibilité de se réunir.

Les aspects innovants de la démarche sont symbolisés dans le document avec cette icône.



➤ PARTICIPATION et COOPERATION

L'ensemble de la démarche s'est voulue participative en associant les acteurs locaux et notamment les associations, à toutes les étapes. Nos méthodes d'actions se sont appuyées sur l'expérience et les réalités dans lesquelles évoluent les participant.e.s, en suscitant l'analyse et le débat afin de permettre à chacun.e de trouver sa place dans ce processus de transformation collective.



La formation de la chargée de mission vie associative aux techniques de facilitation de groupe, a permis d'équilibrer les interventions entre l'agglomération et le Mouvement associatif de Bretagne

Ces méthodes actives ont facilité la mobilisation d'un groupe de travail régulier avec un objet commun centré sur le renforcement de la vie associative et l'organisation d'un événement. Elle a permis de fédérer rapidement sur une action concrète. Cette première réussite collective à encourager le partage de problématiques et de ressources et l'envie de **faire ensemble dans un climat de confiance**.

➤ TRANSVERSALITE et ITINERANCE

Une politique de vie associative nécessite d'œuvrer en transversalité sur l'ensemble des secteurs que couvrent les associations : sport, culture, social, environnement, tourisme, éducation... Cette diversité est représentée au sein du groupe de travail composé de membres de l'ensemble du territoire de Paimpol à Callac, avec des bénévoles et des salariés associatifs.



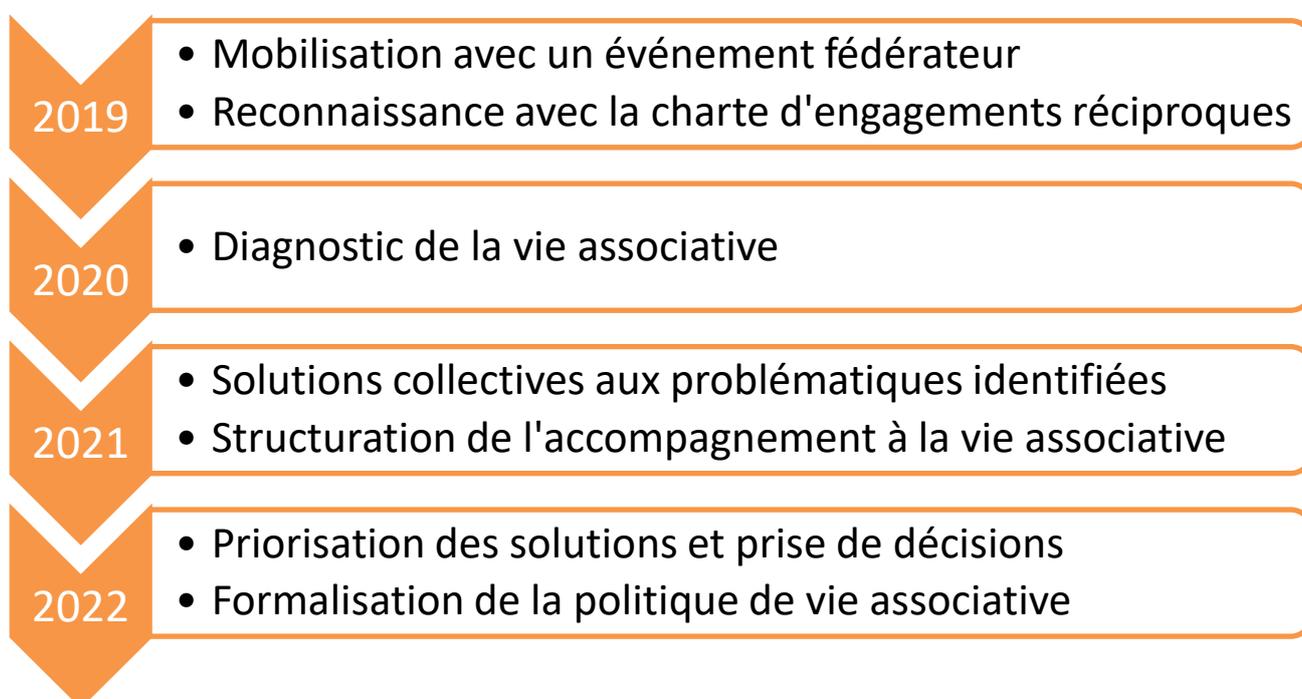
Cette réflexion en transversalité s'est également mise en place au sein de l'agglomération avec la création d'un **comité vie associative** réunissant des élu.e.s et des agents.

Afin de renforcer l'interconnaissance entre acteurs locaux, le choix de l'itinérance a permis de découvrir autrement une association ou un bâtiment de l'agglomération et de considérer les richesses présentes sur le territoire.

➤ RECONNAISSANCE

Considérant les collectivités et les associations comme acteurs de l'intérêt général au service d'un territoire, il a été important d'affirmer rapidement ce positionnement. C'est la raison de la mise en place d'une charte d'engagements réciproques qui reconnaît les structures associatives comme des « partenaires à part entière des politiques publiques ». Cette complémentarité vise à construire l'action publique en tenant compte des problèmes soulevés comme des solutions proposées par les acteurs non institutionnels. Une co-construction qui fait évoluer les pratiques des collectivités vers un partage de l'expertise et qui nécessite de **reconnaitre la capacité des acteurs associatifs à être des interlocuteurs légitimes pour travailler sur les enjeux territoriaux et penser l'évolution des politiques publiques**. Ces dynamiques supposent, pour les acteurs impliqués d'adopter une posture d'ouverture en acceptant les désaccords et l'inconnu, car les résultats attendus ne sont pas concrètement définis à l'avance.

2.2 Etapes



3. Les axes de travail

3.1 Fédérer sur la vie associative

3.1.1 Le groupe de travail

Une première rencontre organisée en novembre 2018, intitulée « associations-collectivités, comment mieux travailler ensemble ? » a permis de lancer la démarche de co-construction de la politique de vie associative et de recueillir les freins et leviers au développement de la vie associative sur le territoire.

Sur cette base, une feuille de route a été présentée en mars 2019 à une trentaine d'associations, avec les différentes modalités d'implication dans la dynamique participative¹.

Le groupe de travail s'était alors donné pour mission de :

- Amorcer un état des lieux de la vie associative du territoire
- Organiser un évènement fédérateur
- Élaborer une charte d'engagements réciproques
- Définir un plan d'actions commun jusque 2022

L'installation de cette dynamique dans le temps et les méthodes collaboratives ont permis de favoriser l'interconnaissance entre associations, d'identifier des problématiques communes, de partager des ressources et de tisser une relation de confiance au sein du groupe. L'ouverture aux élu.e.s locaux et à d'autres associations a été amorcée en décembre 2019 mais la participation des élu.e.s s'est souvent limitée au référent vie associative.

Cumulé, c'est 49 personnes qui ont participé au groupe de travail en 3 ans, à travers 14 réunions. Malgré la situation sanitaire, le groupe a poursuivi le suivi de l'ensemble de la dynamique collective en utilisant de nouveaux outils et techniques d'animations.

Les objectifs du groupe de travail ont été collectivement définis, à savoir :

- Créer une dynamique de réseau en fédérant les associations et les collectivités
- Développer et structurer la vie associative

3.1.2 Les rencontres de la vie associative du 28 septembre 2019

Afin de valoriser l'engagement de l'agglomération envers la vie associative et renforcer la culture du faire ensemble, un évènement fédérateur a été co-construit avec le groupe de travail. Cette préparation collective fut la première pierre de la co-construction entre les associations et l'agglomération avec des réflexions collectives sur la programmation, la communication, la logistique...

Les enjeux de cet évènement étaient :

1. Favoriser l'interconnaissance entre associations et avec les collectivités sur le territoire
2. Valoriser et renforcer la dynamique associative et l'engagement de l'agglomération envers les associations

¹ Voir Annexes 1 : Fiche implication

3. Faire connaître les ressources du territoire : accompagnement, formations, dispositifs de soutien...

Cette première édition avec un programme riche a réuni 172 participants dont :

- **104 associations** représentées, une belle mobilisation associative qui a permis rencontres, partage d'expériences, de contacts, d'outils, mais pas suffisamment de temps informels.
- **10 élus locaux et 9 agents de l'agglomération**, un investissement en demi-teinte due à une programmation orientée sur la vie associative et pas suffisamment sur la coopération associations-collectivités.

Cet événement labellisé Breizh COP, a été soutenu par la Région Bretagne attentive aux dynamiques de soutien à la vie associative, portée par les EPCI.

RENCONTRES DE LA VIE ASSOCIATIVE

SAM 28 SEPTEMBRE 9H30-17H30

AU LYCÉE KERNILIEN À PLOUISY

+ de 1200 associations 6 des milliers de bénévoles !

Vous êtes bénévoles, élus du territoire ?
Vous travaillez avec ou dans une association ?
Venez échanger, partager, trouver des outils...

ÉVÉNEMENT LABELISÉ BREIZH COP
En savoir plus sur www.breizhcop.bzh

...CONTINUONS DE FAVORISER L'INTERCONNAISSANCE ENTRE ASSOCIATIONS & COLLECTIVITÉS EN RENFORÇANT LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE!>

Mission Vie associative et mobilisation citoyenne
tél. 02 96 13 59 59
s.omnes@guingamp-paimpol.bzh
www.guingamp-paimpol-agglo.bzh

Région BRETAGNE

Le Mouvement ASSOCIATIF de Bretagne

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

3.1.3 La lettre d'infos « Le lien Asso-Aggl »



La lettre d'infos a été entièrement conçue au sein du groupe de travail. Elle permet de diffuser de l'information aux 800 associations présentes dans la base de données de l'agglomération sur les financements à venir, les événements locaux, les formations proposées sur le territoire...

À ce jour, deux lettres d'infos ont été envoyée en septembre 2021 et janvier 2022.

Cette initiative fait suite au diagnostic de la vie associative réalisé en 2020 et répond à deux objectifs :

- Informer et accompagner les associations
- Développer le sentiment d'appartenance à un réseau

La création de la lettre d'information et notamment son nom témoigne de l'implication de l'agglomération auprès de l'ensemble des associations du territoire. Elle y joue un rôle de facilitateur pour renforcer la vie associative sur le territoire et aider les associations à trouver les ressources dont ils ont besoin pour leur fonctionnement et leurs évolutions. Une initiative qui se devra d'être poursuivi.

3.1.4 PRECONISATIONS

Valoriser la vie associative, dynamisme du territoire

Donner à voir la vitalité associative du territoire et l'engagement de l'agglomération par :

- une rubrique fixe dans le magazine de l'agglomération qui mettrait en lumière une initiative associative, un partenariat innovant...
- une cartographie/annuaire des associations du territoire en ligne², accessible au grand public en recherche d'activités, de missions bénévoles... et pour les acteurs locaux en recherche de partenariats
- des temps d'intervention sur les actions engagées par l'agglomération en faveur du monde associatif, à l'UCO par exemple, mais aussi au-delà du territoire comme ce fut le cas lors de la Breizh COP et dans la revue de l'ARIC - Association Régionale d'Information des Collectivités

Soutenir une dynamique de réseau inter-associative

La dynamique de réseau installée développe le sentiment d'appartenance au territoire, relativement récent et très étendu. Les habitants et les acteurs ont peu l'habitude de collaborer à l'échelle de l'agglomération et restent sur les échelles des anciennes communautés de communes et/ou les bassins de vie (Guingamp, Paimpol, Callac, Bégard). Afin de maintenir cette dynamique de réseau, il est important de :

- poursuivre la lettre d'infos et les rencontres de la vie associative tous les 3 ans, pour faciliter l'interconnaissance entre associations et avec les collectivités, en veillant à avoir une programmation variée
- imaginer l'ouverture et le devenir du groupe de travail vie associative en articulation avec le Conseil Citoyen et notamment le collège associations
- approfondir le rôle fédérateur de l'agglomération envers les communes en premier lieu et les associations et montrer l'intérêt de faire partie d'un réseau : échanges de pratiques, réponses aux besoins, réactivité, entraide, projets innovants...

Encourager et faciliter la mutualisation des ressources

Mutualiser entre structures naît d'une envie commune de collaboration. S'il a émergé à plusieurs reprises, rien n'a encore abouti. C'est pourquoi l'agglomération a un rôle à jouer en :

- recensant les ressources disponibles, notamment en termes de locaux publics sur le territoire
- soutenant les initiatives de mutualisation (emploi, compétences, locaux, matériels...) sur le territoire en lien avec le développement économique
- facilitant la co-responsabilité des acteurs, via un appui juridique, voire technique

² Découvrir l'outil mis en place sur le Pays de Morlaix : <https://www.resam.net/annuaire.html?onglet=carte>

3.2. Accompagner les associations

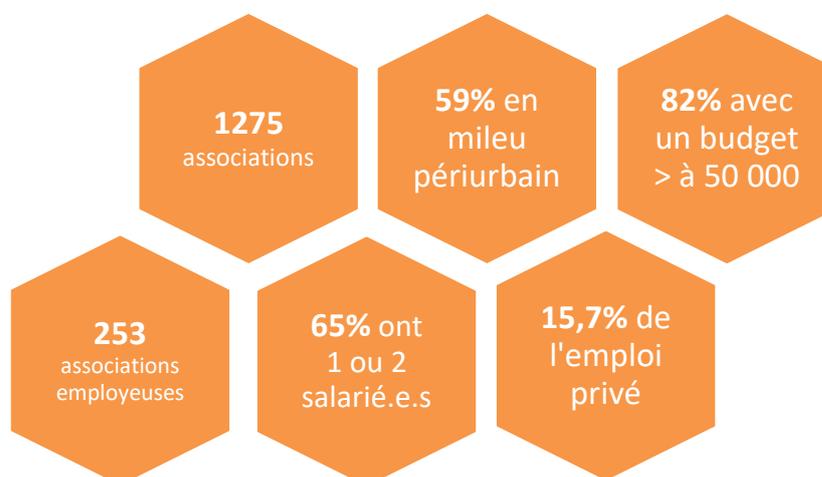
La première année, afin de comprendre le territoire, ses enjeux et ses acteurs associatifs, le Mouvement associatif de Bretagne a réalisé des entretiens semi-directifs avec 10 personnes. Cette étape a permis d'informer et de mobiliser sur la démarche de co-construction initiée par l'agglomération, mais également d'échanger sur les freins et les leviers sur la vie associative sur un territoire en construction.

Très vite, le groupe de travail s'est saisi des difficultés vécues par les associations en partageant leurs expériences. Il était néanmoins nécessaire de savoir qui sont les associations du territoire pour les accompagner au mieux.

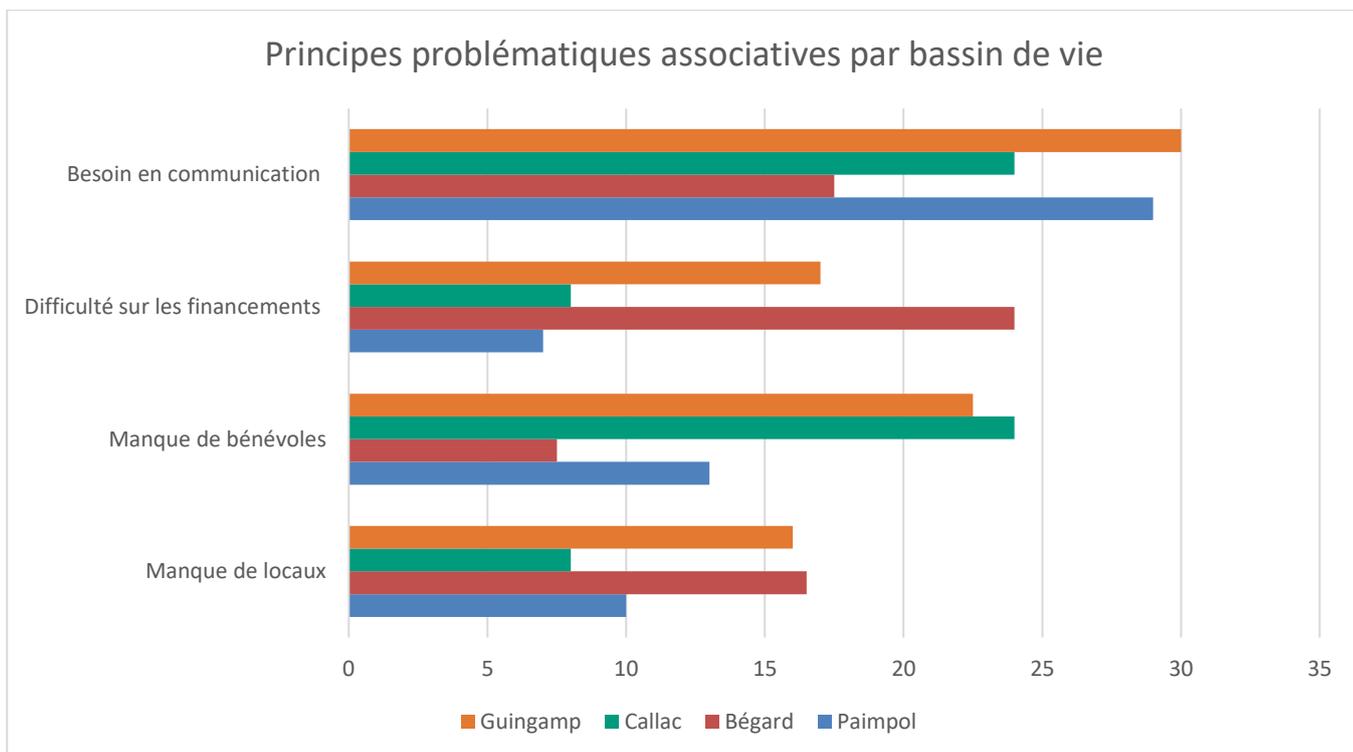
3.2.1 Le diagnostic

Afin de réaliser ce diagnostic, un stagiaire, étudiant en master 1 ESS, à Angers, a été accueilli par Guingamp Paimpol Agglomération de mars à juin 2020. Cet appui dans la réalisation a permis, avec le groupe de travail de :

- construire une base de données par commune qui recense 1275 associations sur le territoire
- réaliser une enquête en ligne à partir d'un échantillonnage, avec 280 associations répondantes issues de 37 communes
- conduire 10 entretiens afin d'approfondir les difficultés et besoins en accompagnement des associations, auprès des acteurs ressources du territoire qui viennent en appui aux associations
- analyser les données et produire une synthèse de l'enquête ³ diffusable



³ Synthèse du diagnostic téléchargeable via [ce lien](#)



Ces distinctions territoriales montrent qu'il est nécessaire d'adapter les actions d'accompagnement aux besoins des associations souvent démunies et isolées face à leurs difficultés. L'accompagnement à la vie associative avec ses nombreux sigles (CRIB, MAIA, PAVA⁴...) ne facilite pas l'identification du bon interlocuteur. De plus, la communication sur cet accompagnement ne descend pas jusqu'aux associations locales qui font environ cinq démarches avant de trouver réponse à leurs questions, quand elle ne cherche pas par elle-même sur internet où, là encore, l'information est mal structurée. C'est notamment le cas pour les associations non affiliées à un réseau, soit 46% des associations du territoire.

A noter que face à ces difficultés, **60% associations du territoire sollicitent leur commune**, bien avant l'Etat (10%).

3.2.2 Les acteurs ressources du territoire

Les acteurs ressources labellisés sur le territoire sont :

→ **Mission d'Accueil et d'Information des Associations - MAIA**

↳ ADESS Ouest Côtes d'Armor, à Guingamp/Paimpol avec des permanences délocalisées

↳ Maison du Département, à Guingamp

→ **Dispositif Impact Emploi association, par les tiers de confiance, labellisé par l'URSAFF**

↳ Association sport Argoat 22, à Pabu



A noter que la chargée de mission vie associative participe aux rencontres du réseau MAIA à l'échelle du département et dispose donc que connaissances pointues sur la vie associative et le réseau d'acteurs ressources.

Si le diagnostic a permis d'identifier quelques acteurs ressources supplémentaires, il est apparu nécessaire de réaliser des entretiens pour qualifier la nature de l'accompagnement proposé. Le groupe de travail a

⁴ **CRIB** : Centre de Ressources et d'Information des bénévoles / **MAIA** : Mission d'Accueil et d'Information aux Associations / **PAVA** : Point d'Appui à la Vie Associative

émis également, plusieurs fois l'idée de mettre en place des points relais d'information sur le territoire, au regard de l'étendue de l'agglomération. Les structures suivantes ont été rencontrées en 2021, pour avoir une meilleure vision de l'accompagnement qu'elles proposent aux associations du territoire⁵ :

- ADESS Ouest Côtes d'Armor
- Centre social municipal Le Chatô à Paimpol
- MJC de Bégard
- D2 à Callac

Il ressort de ces entretiens la présence de compétences et d'habitude de collaboration entre associations. Néanmoins, un manque de coordination a été soulevé par les acteurs rencontrés. Les accompagnements réalisés sont souvent faits à la demande et ne sont donc pas accessibles à l'ensemble des associations. Il s'avère pertinent d'élargir ces travaux à quelques communes ciblées et à d'autres associations : Office des Sports de Guingamp, Sport Argoat 22, Image qui parle...

3.2.3 La formation sur les responsabilités du bénévole en association



Le groupe de travail a souhaité opérationnaliser collectivement le diagnostic et répondre aux besoins identifiés. Une formation a été co-organisée par trois membres du groupe de travail : l'ADESS Ouest Côtes d'Armor, Trégor Goëlo Athlétisme Guingamp et Guingamp Paimpol Agglomération. Cette formation, financée par le Fonds de Développement de la Vie Associative – formation des bénévoles, ouverte à toutes les associations du territoire a permis d'aborder les aspects suivants :

- Comprendre l'implication pénale du bénévole
- Se prémunir de recours potentiels contre l'association
- Permettre de comprendre la distinction entre personne morale et personne physique
- Rappeler les places du Trésorier et du Président.

Une douzaine de personnes ont répondu à l'invitation de cette première initiative de formation mutualisée organisée par deux associations et l'agglomération, ce qui est peu commun pour une formation de bénévoles.

3.2.4 La structuration de l'accompagnement à la vie associative

Le diagnostic a également nourri les réflexions sur l'accompagnement de la vie associative, en lien avec le groupe de travail et les acteurs ressources du territoire. Ces éléments ont pleinement été intégrés lors des formations-actions (voir partie 3.3.2).

Une organisation de la vie associative⁶ sur le territoire a été imaginée avec différents types d'acteurs :

- Un point d'appui à la vie associative
- Des points relais avec des structures existantes
- Guingamp Paimpol Agglomération
- Les communes

Plusieurs options d'organisation ont été proposées. Elles nécessitent de clarifier le rôle de chaque acteur et sa volonté d'assumer ce rôle. De même, il est indispensable pour qu'une dynamique d'accompagnement fonctionne de savoir qui est compétent sur quoi et de bien préciser les relations entre chaque acteur.

⁵ Cf tableau synthétique sur les fonctions d'accompagnement en Annexe 2

⁶ Voir schéma en Annexe 3

A ce jour, l'ADESS Ouest Côtes d'Armor est pressentie pour être le Point d'Appui à la Vie Associative. La MJC de Bégard et Etudes et Chantiers, de leurs côtés, sont intéressés pour devenir points relais, ce qui nécessitera que **l'agglomération décide du soutien qu'elle souhaite apporter à cette organisation pour l'accompagnement des associations sur le territoire.**

En parallèle, une démarche nationale est en cours⁷ afin de renforcer la lisibilité et l'accessibilité de l'appui aux associations, au travers du dispositif Guid'Asso'. Il prévoit une labellisation sur 3 niveaux :

- Orientation
- Information
- Accompagnement
-

Le Mouvement associatif est au cœur de cette refonte et agit en région Bretagne pour animer et structurer un réseau cohérent d'acteurs⁸ de l'accompagnement à la vie associative, au côté de l'Etat et du Conseil Régional.

3.2.5 PRECONISATIONS

Préciser le rôle de l'agglomération dans la chaîne de l'accompagnement

Afin de nourrir la réflexion de l'agglomération et des autres acteurs locaux, il est envisagé de découvrir d'autres expériences en Bretagne pour faciliter les choix à faire au regard de la réalité du territoire. Il apparaît néanmoins important pour l'agglomération de :

- Poursuivre la production de données sur les associations du territoire en réalisant une enquête tous les 4 à 5 ans pour mesurer les évolutions et l'efficacité de l'accompagnement. Cet **observatoire de la vie associative** permettra d'alimenter les acteurs locaux et plus largement départementaux et régionaux
- **Soutenir financièrement** les acteurs associatifs engagés à accompagner les associations du territoire, notamment le Point d'Appui à la Vie Associative pour les missions suivantes :
 - Animer des formations pour les bénévoles
 - Proposer des temps inter'associatifs sur l'ensemble du territoire
 - Animer les points relais sur l'accompagnement des associations
 - Faciliter les actions de mutualisation en lien avec l'agglomération
- Se positionner sur la chaîne de l'accompagnement au regard de la labellisation Guid'Asso, prévue fin 2022, à minima sur le niveau Orientation

Animer les communes sur l'accompagnement des associations

La commune est l'interlocuteur privilégié des associations, notamment sur le territoire qui compte une grande proportion d'associations 100% bénévoles. L'agglomération a joué un rôle précurseur en initiant cette réflexion sur l'accompagnement où le rôle des communes doit aussi être précisé en :

- Identifiant les actions d'accompagnement réalisées par les communes et leurs besoins à ce sujet
- Appuyant les communes, notamment dans les zones avec de forts besoins (Bourbriac, Callac, Paimpol) à s'imprégner de la structuration de l'accompagnement des associations sur le territoire.

⁷ Plus d'informations sur le site : <https://prefig-appui-asso.fr/>

⁸ Cf carte interactive des acteurs de l'accompagnement : <https://accompagnement-vieassociative.bzh>

3.3 Renforcer le dialogue entre associations et collectivités

L'ambition première de la dynamique vie associative est de construire un dialogue pérenne entre associations et collectivités sur le territoire de Guingamp Paimpol Agglomération. Dès le démarrage, la réalisation d'une charte d'engagements réciproques a été annoncée afin de poser les bases du dialogue, en amont des élections municipales de mars 2020.

3.3.1 La charte d'engagements réciproques

La charte a été travaillée notamment au sein du groupe de travail en 2019 qui s'était saisi de ces enjeux et a été force de propositions à travers une version appropriable par le plus grand nombre. Néanmoins, il a été difficile de rédiger collectivement les engagements de l'agglomération et des associations, faute de représentation politique au sein du collectif. De plus, deux versions ont été proposées :

- **Une charte détaillée** entre Guingamp Paimpol Agglomération et le Mouvement associatif de Bretagne, signée lors des rencontres de la vie associative (cf partie 3.1.2)
- **Une charte⁹ à signer par l'ensemble des associations du territoire**

Cela a conduit à des questionnements supplémentaires, notamment sur les termes utilisés qui n'ont pas le même sens en fonction des acteurs



A noter que Guingamp Paimpol Agglomération est la **première EPCI de Bretagne à se doter d'une charte d'engagements réciproques**, c'est même un cas unique en France.

Afin de faire vivre cette charte sur le territoire et qu'elle ne reste pas un acte symbolique, il était prévu de favoriser son appropriation par les associations et les communes, en organisant des temps de travail communs qui n'ont pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire.

Il a alors été décidé d'encourager la signature de la charte pour les associations conventionnées avec l'agglomération, en l'annexant à la convention. À ce jour, seulement cinq associations sur une quarantaine conventionnée ont signé la charte. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce manque d'enthousiasme :

- La crise sanitaire a bouleversé les organisations internes pour faire face à l'urgence, chez les associations, mais aussi l'agglomération et les communes
- Le manque d'appropriation de cette charte, du fait de l'annulation des ateliers en 2020, nécessitait d'explicitier l'intérêt de la signer : mise en réseau, identité du territoire...
- La faible diffusion de la charte au sein de l'agglomération comme un document cadre sur les relations associations-collectivités.

De fait, la réflexion collective sur la déclinaison communale de la charte en lien avec le pacte de gouvernance élaboré par l'agglomération n'a pas eu lieu. Pourtant, elle relève d'une importance primordiale pour la reconnaissance d'une co-animation de l'intérêt général sur le territoire par les collectivités et les associations.

La volonté politique de l'agglomération sur la vie associative s'est amoindrie en 3 ans, comme en témoigne le passage d'une vice-présidence à la vie associative, à une conseillère déléguée. La charte arrivera à terme en septembre 2022. Il conviendra d'en faire l'évaluation avant d'envisager un renouvellement.

⁹ Voir la charte en Annexe 4

Enfin, une réflexion a été amorcée avec le groupe de travail sur la représentativité des associations du territoire dans le dialogue avec l'agglomération. Il en ressort clairement qu'un porte-parole unique n'est pas l'option souhaitée mais que la dynamique de réseau installée semble convenir en veillant à son ouverture. Les liens entre le Conseil citoyen, notamment le collège associations devront être approfondi dans les mois à venir en fonction de l'avancée des travaux.

3.3.2 Les formations-actions sur l'organisation de la vie associative



Afin de renforcer le dialogue entre associations et collectivités sur le territoire, des espaces de formations-actions ont été imaginées pour réunir élu.e.s, bénévoles, agents et salarié.es associatifs qui ont peu l'habitude de se retrouver collectivement dans un but commun.

Pour réaliser ces formations, le Mouvement associatif de Bretagne a sollicité une subvention sur le FDVA 1 – formation des bénévoles volet expérimental et a été accompagné par une structure formatrice [Anime et Tisse](#).

Ces formations expérimentales ouvertes aux associations et collectivités de l'ensemble de l'agglomération avaient pour objectifs de :

- Permettre aux élus locaux, aux agents des collectivités et aux acteurs associatifs (bénévoles et salarié.e.s) de se connaître et de construire une « culture commune » autour de la vie associative
- Créer des espaces de réflexion, d'analyses de pratiques, de débats autour des problématiques associatives
- Encourager l'interconnaissance, le partenariat et la mise en réseau des acteurs

Ces formations ont été réalisées autour d'un objet concret pour garantir la mobilisation de l'ensemble des acteurs : **Comment organiser la vie associative sur notre territoire ?**

Le choix a été fait d'opter pour un processus de formation avec une première session qui pose les bases à approfondir au fil des sessions suivantes. Cette façon de travailler permet aux participants d'alimenter les contenus et d'œuvrer en transversalité en passant de l'intérêt propre des structures à l'intérêt général. Les méthodes participatives ont guidé l'ensemble du processus de formations-actions avec des analyses croisées, l'entraînement mental, la cartographie sociale...

Le calendrier des formations¹⁰ a été actualisé plusieurs fois et des sessions ont été supprimées afin de maintenir une dynamique collective dans la durée.

Au total, 55 personnes ont participé aux 4 sessions de formations, selon la répartition suivante :

- 9 élu.e.s,
- 31 bénévoles,
- 5 agents de collectivités
- 10 salarié.e.s associatifs

La mobilisation des collectivités a été difficile, alors que la formation était portée par l'agglomération. Sans doute est-ce parce que les formations avaient des cibles différentes. Avec le recul, il aurait été judicieux d'adapter la communication et d'anticiper la mobilisation des élu.e.s.

¹⁰ Voir flyer de présentation des formations en Annexe 5



Néanmoins, les objectifs des formations-actions ont été globalement atteints sur :

→ **Le renforcement de l'interconnaissance**

Ces formations ont favorisé la rencontre d'acteurs locaux de l'ensemble du territoire avec une réelle représentativité géographique. Une session a réuni des associations allant de Ploubazlanec à Kerpert. Les formations étaient basées sur les pratiques des acteurs (élus communaux, intercommunaux, bénévoles, agents, salariés associatifs). Elles ont permis une

meilleure compréhension des réalités de chacun et des disparités existantes à l'intérieur du territoire.

→ **Mieux connaître et comprendre son territoire**

Les formations ont eu lieu dans des communes différentes à chaque fois (Bourbriac, Callac, Pontrioux et Paimpol) afin de faciliter la découverte de nouvelles structures. Cette itinérance a permis de mobiliser des communes et des associations locales avec des fonctionnements très différents. La session de Callac, par exemple, a mis en exergue les difficultés du sud du territoire qui se reflètent sur la vie associative. L'identification de ces disparités au sein du territoire, a nourri la construction collective d'une identité de territoire et l'envie de « faire ensemble ».

Ces formations ont également produit des résultats. A partir des problématiques territoriales, des solutions collectives et multi-partenariales ont été imaginées. Elles alimentent la politique de vie associative de l'agglomération et sont intégrées dans les différentes parties du présent document.

3.3.3 PRECONISATIONS

Faciliter le dialogue avec les élu.e.s locaux

L'Agglomération est consciente que le dynamisme associatif est une composante majeure de la vie locale et que les communes doivent rester l'interlocuteur privilégié des bénévoles et des associations locales. En ce sens, elle peut :

- Identifier les élu.e.s vie associative des communes afin d'avoir des interlocuteurs privilégiés en local.
- S'appuyer sur le comité vie associative composé d'élu.e.s et d'agents créé en interne en 2021. Ce comité porte une volonté d'agir en transversalité sur la vie associative, notamment avec un premier travail collectif sur l'attribution des subventions.
- Organiser des temps collectifs avec le groupe de travail pour finaliser la construction de la politique de soutien à la vie associative.

Se saisir de la charte pour tester le pacte de gouvernance

Si l'agglomération souhaite maintenir la reconnaissance des associations comme partenaires à part entière des politiques publiques, elle devra poursuivre les travaux sur la charte d'engagements réciproques et pour cela :

- Diffuser largement la charte auprès des communes et des associations en expliquant son intérêt
- Associer le comité vie associative dans la réflexion de la déclinaison communale de la charte
- Renouveler la charte en prenant en compte le nouveau fonctionnement de l'agglomération, et notamment les liens aux communes, renouvelés dans le cadre du pacte de gouvernance

De façon plus globale, ce travail sur la charte permettrait de préciser les missions de l'agglomération en direction de l'ensemble des associations, les missions des communes et de renforcer le soutien à la vie associative sur le territoire grâce à plus de fluidité dans les échanges d'informations (accompagnement, subventions, locaux...). Ce fonctionnement en réseau autour de la vie associative facilitera l'interconnaissance et renforcera le maillage du territoire.

Il devient également nécessaire d'apporter plus de lisibilité sur le rôle de l'agglomération en direction de l'ensemble des associations et cela au regard du rôle des communes. La charte était signée pour 3 ans, elle arrive donc à son terme en septembre 2022. Il semble important de prévoir de l'adapter au nouveau fonctionnement de l'agglomération, le lien avec les communes, la place du conseil citoyen.

4. Conclusion

Les différentes crises (sanitaire, écologique, sociale) que nous traversons nous conduisent à adapter nos actions, à inventer de nouvelles façons de faire ensemble. Les associations-ont été fortement perturbées dans leur fonctionnement et quelques-unes ne se relèveront pas. Une association qui disparaît, c'est un espace démocratique, une école de la citoyenneté en moins, mais aussi une partie de la population dont le besoin n'a pas de réponse...

Sur le territoire de Guingamp Paimpol agglomération, quelques associations ont disparu et, comme partout, la mobilisation des bénévoles se raréfie, le renouvellement des gouvernances se complexifie et la mise en réseau s'accroît.

Les trois années de travail sur la dynamique associative ont réuni tous les éléments pour mettre en œuvre une politique de soutien à la vie associative ambitieuse, à savoir :

- La **transversalité** avec un groupe de travail motivé et un comité vie associative interne à l'agglomération. Les rencontres entre ces deux collectifs devront s'intensifier pour garantir la concordance des stratégies
- Une charte d'engagements réciproques qui légitime les collectivités et les associations à faire ensemble pour un territoire dynamique et à l'écoute de ses citoyens.n.e.s
- Une organisation de la vie associative co-construite avec une **chaîne de l'accompagnement** qu'il conviendra d'opérationnaliser en soutenant les acteurs impliqués
- Une multitude d'idées pour répondre aux problématiques identifiées par le diagnostic. Un **plan d'actions pour les trois prochaines années** pourra aisément voir le jour...

Cette étape de bilan montre l'importance de formaliser la politique de soutien à la vie associative. C'est important pour le Mouvement associatif de Bretagne et surtout pour les associations du territoire qui pourront participer plus largement à la dynamique et solliciter les acteurs idoines. Pour cela, l'agglomération doit assumer **son rôle fédérateur** en s'adressant à l'ensemble des associations du territoire, pas uniquement dans le cadre de demandes de subventions mais pour :

- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire en valorisant la vie associative locale et les événements intercommunaux
- Faire ensemble afin de mieux vivre ensemble avec des politiques publiques co-construites grâce à l'expertise d'usage des associations
- Soutenir le fonctionnement des associations avec des acteurs ressources identifiés et financés, des conventions pluri-annuelles, des emplois associatifs locaux, des enquêtes...

Les communes resteront la première porte d'entrée des associations et leur premier partenaire opérationnel. Elles pourront, grâce à la politique communautaire, renforcer leurs relations avec les associations locales, mieux les orienter et s'inspirer des actions mises en place dans d'autres communes du territoire. Pour rendre ce maillage effectif, il convient de communiquer largement auprès des élu.e.s du territoire et mettre dans chaque Mairie un document synthétique sur la vie associative avec :

- le rôle et les compétences de l'agglomération, le rôle et les compétences des communes
- les modalités d'attribution des subventions : critères, calendrier...
- les acteurs ressources du territoire et les services qu'ils proposent
- les actions collectives : lettre d'infos, rencontres...

Cette collaboration à l'échelle d'une EPCI a montré le rôle prépondérant de l'agglomération pour faciliter le maillage territorial entre associations et avec les communes.

Le caractère expérimental et innovant de la dynamique mise en œuvre mérite d'être partagé sur d'autres territoires. Elle pourrait inspirer d'autres collectivités et tout acteur intéressé à construire le monde de demain dans une confiance réciproque et étayée entre collectivités et associations pour porter l'intérêt général.

ANNEXES

Annexe 1

Fiche implication

IMPLICATION dans la démarche "Associations - collectivités : un lien primordial"

ASSOCIATION.....
.....

NOM.....PRENOM.....

MAIL.....

Votre participation à cette rencontre ? (*entourez le visage*)



Des retours, suggestions, avis.....
.....
.....

L'association souhaite participer à la démarche ? Comment ?

→ Participation au groupe de travail mensuel, en vue d'amorcer un état des lieux sur la vie associative du territoire et de préparer l'événement fédérateur de septembre

OUI

NON

Créneau idéal :

→ Animation d'ateliers lors de l'événement fédérateur de septembre

OUI

NON

→ Participation à l'événement fédérateur de septembre

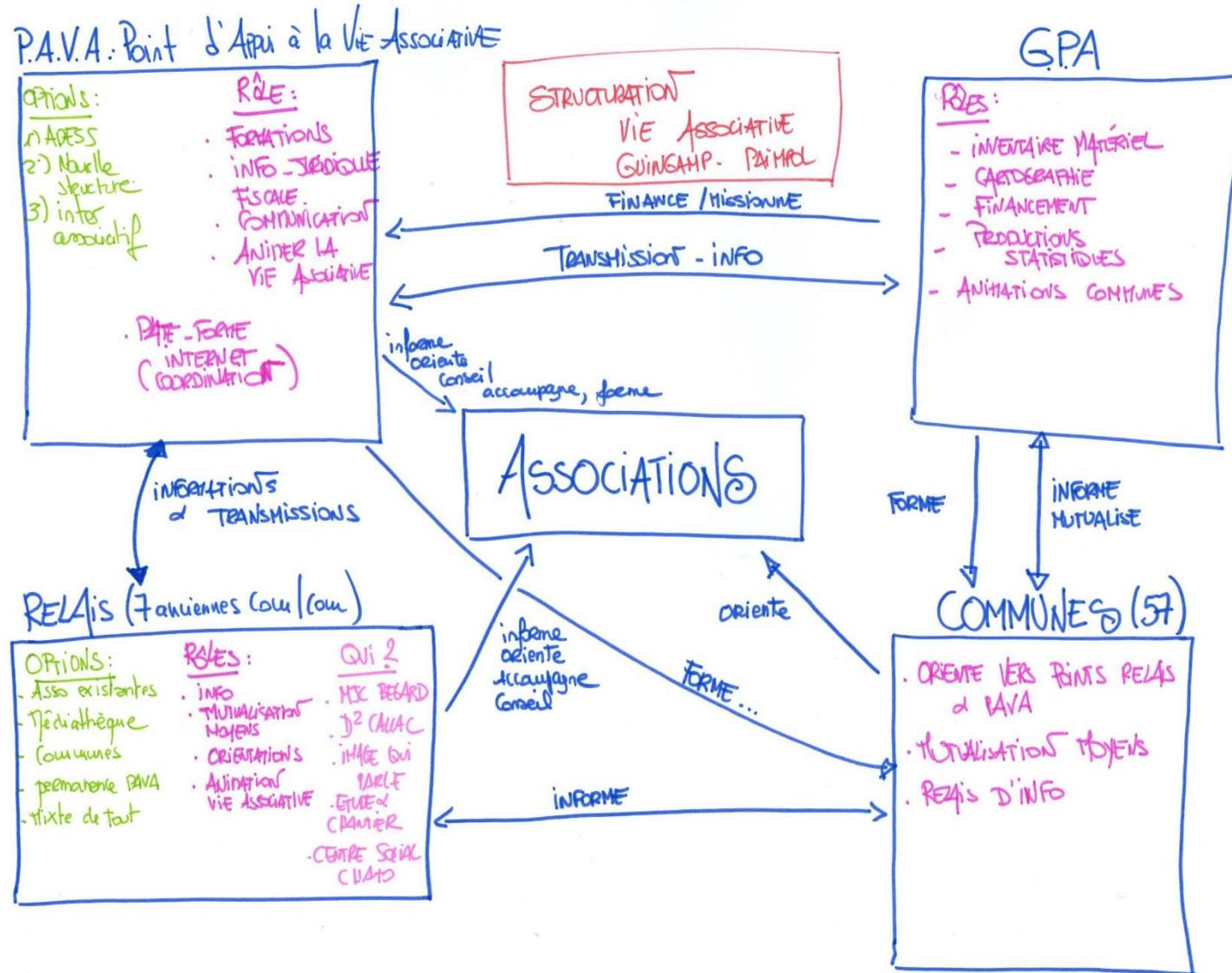
OUI

NON

THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT	ADESS	Centre Social Le Chatô	MJC de Bégard	D2
FONCTIONNEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE				
Gouvernance (Place des bénévoles dans les instances / relations bénévoles salariées, intégration etc...)	Information & orientation vers France Bénévolat	Conseils à la création d'asso (démarches)	Conseils sur la création, les instances à distance	à venir avec la volonté de s'adresser à l'ensemble des membres de l'asso
Statut et juridique (organisations statutaire des AG / Rédaction Evolution des statuts / Dissolution etc..)	Conseils et appui au passage en statut coopérative (SCIC, SCOP)	Relais des infos de la FBCS	Conseil sur statuts Veille juridique, surtout sur convention collective de l'animation - CCA	
Projet associatif (relecture accompagnement à l'écriture ...)	Expertise en prestation (5 ateliers + écriture)		Relecture / réinterroger en valeurs	
FONCTIONS SUPPORT				
Accompagnement employeur (Gestion RH, réalisation des fiches de paie, convention collective)	Expertise sur création d'emploi et suivi + relais vers expert comptable	Relais vers le référent vie asso de la MDD	Conseils sur CCA	
Communication et numérique (réalisation de site, affiches, plaquettes, Utilisation des outils numérique)	Via les formations	Permanence numérique avec médiateur numérique mutualisé		
Gestion financière et comptabilité (appui à l'édition des bilans et comptes de résultats, analyse du modèle économique)	Analyse du modèle éco Accompagnement sur plan de trésorerie	Peu de demande		
Recherche de financement (veille sur les appels à projets, appui aux dépôts de dossier)	Diffusion des APP Accompagnement et relecture des dossiers	Peu de demande	Conseils et appui à la recherche de fin	Promotion du FDVA 2 Appui asso du bassin de Callac
	Information & Orientation	Conseils	Expertise	

THÉMATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT	ADESS	Centre Social Le Chatô	MJC de Bégard	D2
FORMATION DES BENEVOLES				
Offre de formations, conception de contenu...	Oui sur communication et rôles des bénévoles		plus le temps	
COOPERATION ET MUTUALISATION				
Mise en réseau et Recherche de partenariats	Mise en relations des acteurs de l'ESS	Bien identifié sur le territoire Mise en réseau des associations et des acteurs publics	Mise en réseau des acteurs du territoire de Bégard Accompagnement à la création de la monnaie locale « PEZ »	Mise en lien et animation d'une dynamique entre les services présents sur le bassin de vie
Mutualisation de moyens, emplois	Rien sur GPA : besoin d'un projet mutualisé	Problématique des locaux	Mise à dispo d'espace de création pour les artistes surtout pdt les vacs scolaires	
Animation de dynamiques collectives	Besoin d'une étude sur la mobilité des biens et moyens	Collaboration sur les AAP jeunesse Coordination d'un pas pour ma planète et des asso caritatives	Pour des événements communs : Jardin solidaire, Fest noz solidaire Palacret	Mise en lien et animation d'une dynamique entre les services présents sur le bassin de vie
Mise à disposition gratuite ou location de salles ou matériels (évènementiel, Ag etc..)		Prêt du minibus Photocopies Boîte aux lettres pour 6 asso	Mise à dispo de salles / ERP Photocopie, éco-cup, minibus, compte zoom, sono, wifi, imprimante Boîte aux lettres pour 2 asso	
	Information & Orientation	Conseils	Expertise	

Annexe 3



Annexe 4

Charte d'engagements réciproques

Charte d'engagements réciproques

ENGAGEMENTS COMMUNS

1 CONFIANCE

Cette charte pose les bases des relations entre l'agglomération Guingamp-Paimpol et les associations du territoire, qui nécessitent respect, dialogue attentif et régulier, communication sincère et transparente.

2 PARTENARIAT

En signant cette charte, l'agglomération et les associations se considèrent comme partenaires et acteurs de l'intérêt général sur le territoire.

3 AUTONOMIE

Les signataires s'engagent à respecter l'indépendance et la diversité des idées et actions de chacun, tout en favorisant leur complémentarité.

ENGAGEMENTS DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

4 CONNAÎTRE & PROMOUVOIR

Promouvoir l'engagement bénévole et contribuer à une meilleure connaissance de la vie associative du territoire.

5 RECONNAÎTRE

Prendre en compte l'expertise d'usage des associations, actrices de la participation citoyenne, dans la construction des politiques publiques et du projet de territoire.

6 SOUTENIR

Mettre en œuvre une politique publique associative transparente, avec une véritable lisibilité au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

7 SENSIBILISER

Former les élu.e.s et les agent.e.s du service public aux rôles et aux spécificités du milieu associatif, et favoriser une approche transversale du domaine.

ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

8 S'ENGAGER

Permettre à toutes et tous l'exercice de la citoyenneté, sans discrimination, en favorisant des formes d'implication collectives.

9 AGIR

Définir un projet associatif qui participe à la création de lien social, renforce l'attractivité du territoire, et le partager avec ses adhérent.e.s.

10 PARTICIPER

Mobiliser les citoyen.ne.s et les forces vives des associations pour participer activement aux démarches participatives initiées par l'agglomération, en étant force de proposition et acteur de leur mise en œuvre.

11 COOPÉRER

Favoriser les projets communs et la coopération inter-associations afin d'encourager la mutualisation et l'identification des ressources du territoire, pour un dialogue facilité avec l'agglomération.

Les signataires :

À....., le / /

Le Président de
Guingamp-Paimpol Agglomération



Représentant.e de l'association (Nom
de l'association) :

.....

.....

Guingamp
Paimpol
AGGLOMÉRATION

Annexe 5

ASSOCIATIONS-COLLECTIVITES : COMMENT ORGANISER LA VIE ASSOCIATIVE SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Nouveau calendrier

POUR QUI ?



Bénévoles et salarié.e.s des associations
Agents des collectivités et élu.e.s locaux

Gratuit

CYCLE DE FORMATION-ACTION :



LE SAMEDI 02/10 DE 9H30 À 16H AU PALACRET - SAINT LAURENT

LE JEUDI 21/10 DE 18H À 21H À CALLAC

LE SAMEDI 27/11 DE 9H30 À 16H À PONTRIEUX

LE MERCREDI 16/12 DE 18H À 21H À PAIMPOL



OBJECTIF DE LA FORMATION :

- CRÉER UNE CULTURE COMMUNE ENTRE ÉLUS LOCAUX ET RESPONSABLES ASSOCIATIFS.

COMMENT ?

- ENCOURAGER L'INTERCONNAISSANCE, LE PARTENARIAT ET LA MISE EN RÉSEAU ENTRE ACTEURS DU TERRITOIRE.

QUI SONT LES 1300 ASSOCIATIONS DE L'AGGLOMÉRATION ? OÙ SONT LES ACTEURS RESSOURCES ?

UNE CONVENTION PLURIANNUELLE POURQUOI ? QUEL DIALOGUE ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS ? UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES C'EST QUOI ?

UN PROJET ASSOCIATIF ? UN PROJET DE TERRITOIRE ?...

INSCRIPTION

Inscription possible par module mais idéalement pour l'ensemble des sessions

[HTTPS://FRAMAFORMS.ORG/FORMATION-ASSOCIATIONS-COLLECTIVITES-1600761340](https://framaforms.org/formation-associations-collectivites-1600761340)

Informations : vie.associative@guingamp-paimpol.bzh

